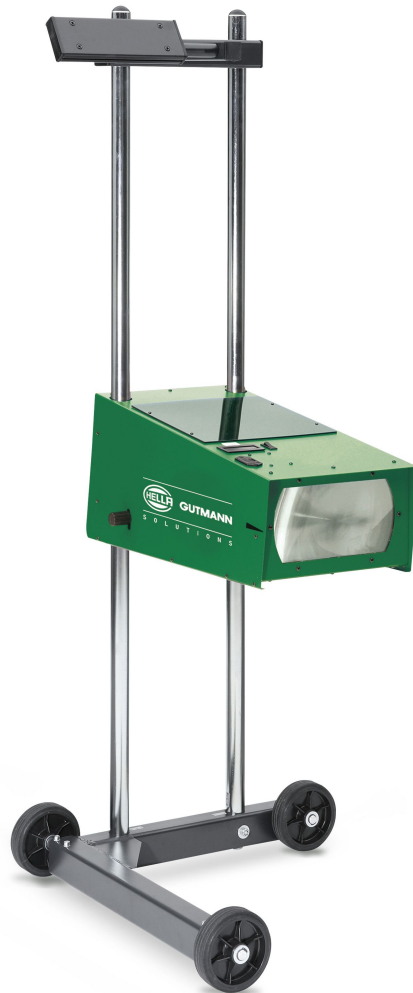


SEG Economy



Mode d'emploi et notice de montage

FR

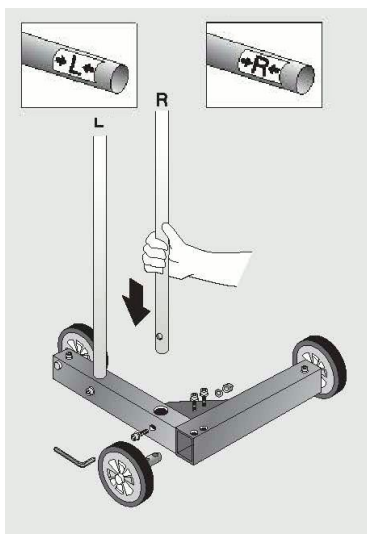
BD0055V0002FR0415S0

Contenu

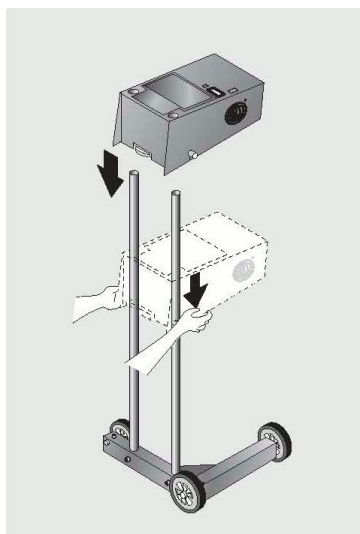
1 Montage	3
2 Préparation du véhicule – conformément à StVZO –	4
2.1 Zone de réglage selon ISO 10604	4
3 Mise en place	5
3.1 Mise en place du bloc optique par rapport au véhicule	5
4 Tables de réglage du rabatement	6
5 Contrôle des projecteurs avec luxmètre numérique	8
6 Contrôler et/ou régler les projecteurs selon législation allemande StVZO	9
7 Contrôle de l'appareil de réglage	11

1 Montage

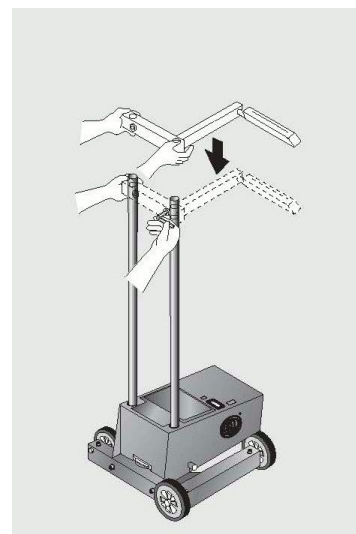
1. Monter les roues.
2. Enfoncer la colonne à fond dans le pied.
3. Serrer à fond et de façon régulière les vis à six pans creux.



- Mettre en place le bloc optique en appuyant sur la poignée de manoeuvre et le poser sur le pied.



1. Mettre le support de visée en position de travail optimale.
2. Serrer la vis droite, en maintenant légèrement le bras avec l'autre main pour empêcher la barre de tourner.
3. Serrer les deux vis à fond et de façon régulière comme pour le pied.



Pièces de rechange disponibles sur demande.

2 Préparation du véhicule – conformément à StVZO –


REMARQUE!

Les pneus doivent être correctement gonflés.

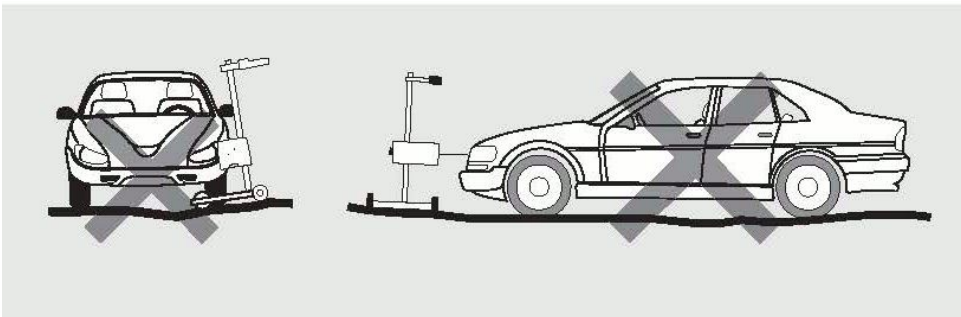
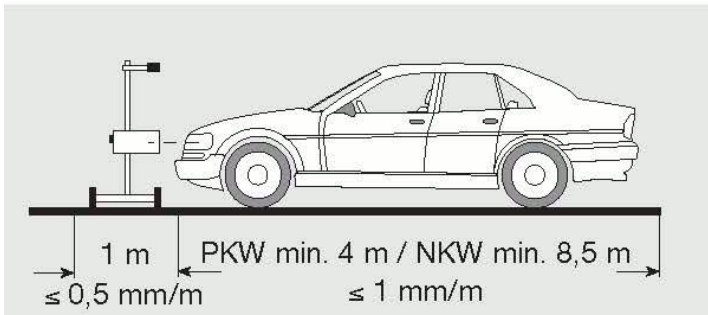
Le véhicule doit être chargé comme suit:

- V.L., une personne ou 75 kg sur le siège conducteur sans charge supplémentaire.
- P.L. et autres véhicules à plusieurs voies non chargés. (poids à vide selon § 42 alinéa 3 StVZO)
- Véhicules à une seule voie ainsi que tracteurs ou engins utilitaires à un seul essieu (avec siège ou remorque): une personne ou 75 kg sur le siège conducteur. Si le véhicule est doté de suspensions hydrauliques ou pneumatiques, le moteur doit tourner à un régime moyen jusqu'à stabilisation des suspensions. Si le véhicule est équipé d'une correction automatique de l'assiette des projecteurs ou d'un système de correction progressif ou encore d'un système de correction à deux niveaux, se reporter aux instructions du constructeur.


REMARQUE!

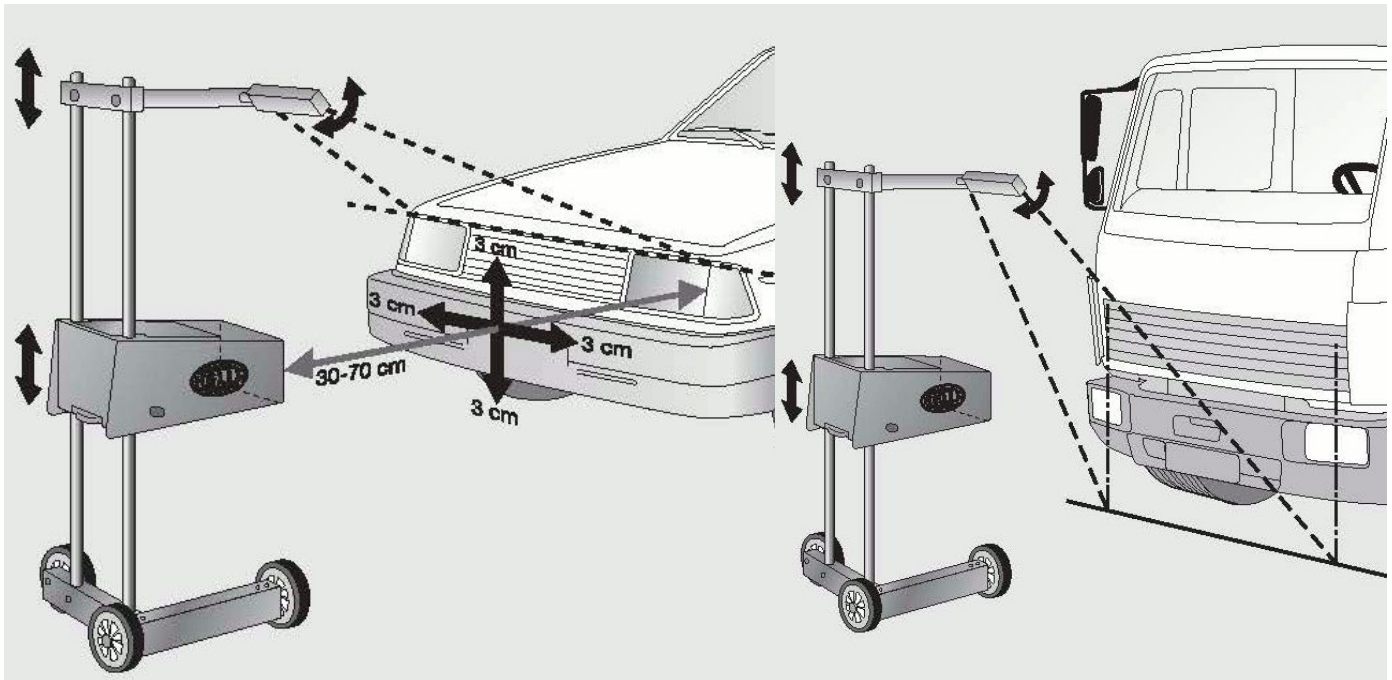
Les prescriptions nationales doivent être observées dans chaque cas.

2.1 Zone de réglage selon ISO 10604



3 Mise en place

1. L'appareil de réglage est placé devant le projecteur à contrôler.
2. Centrer le bloc optique sur le milieu du projecteur.
Ecart maxi 3 cm : verticalement et latéralement.
Ecart entre la face avant du bloc optique et le projecteur : 30 à 70 cm.



3.1 Mise en place du bloc optique par rapport au véhicule



REMARQUE!

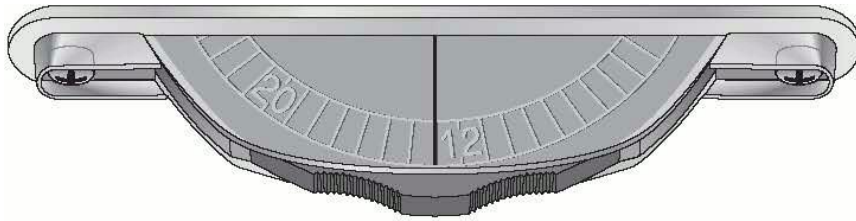
Les appareils à pied à roulettes doivent être mis au point pour chacun des projecteurs à contrôler.

1. Orienter le bloc optique à viseur à large bande de telle façon que la ligne du viseur (fente) touche deux points se trouvant sur la même hauteur et symétriques par rapport à l'axe longitudinal du véhicule.
2. Si la mise au point devait présenter des difficultés dans des cas particuliers, comme dans le cas de véhicules utilitaires ou de bus à l'avant fortement galbé, les axes des projecteurs doivent alors être reportés à l'aide d'un fil à plomb ou d'autres objets appropriés sur le sol et déterminés avec le viseur.

4 Tables de réglage du rabattement

Les différents rabattelements sont indiqués en % pour les différents types de véhicules (voir table de réglage du rabattement – le rabattement en % x 10 correspondant à la cote e).

Type véhicule		Mesure de réglage de projecteur Véhicules selon n° 1 et 2 - [%] n° 3 et 4 - [cm]		Tolerances			
				Véhicules selon n° 1 et 2 - [%] n° 3 et 4 - [cm]			
		Projecteurs des feux de croisement et de route	Projecteurs antibrouillard	vers le haut	vers le bas	vers la gauche	vers la droite
1	Véhicules dont les projecteurs disposent d'une homologation EG/ECE	Valeur de réglage indiquée sur le véhicule	Valeur de réglage indiquée sur le véhicule	Tolérances telles qu'indiquées sous n° 2			
2	Autres véhicules - hauteur au centre du projecteur au-dessus de la surface d'appui (H) ≤ 140 cm au-dessus de la surface d'appui						
	a) VL - petits véhicules et très petits véhicules Empattement < 2,5 m	1,2	2,0	0,2	0,8	0,5	
	b) VL, VL break	1,2	2,0				
	c) Véhicules équipés d'une correction automatiquement d'assiette ou d'un système automatique de correction du site d'éclairage des projecteurs d) Véhicules tracteurs ou machines de tractage multi-axes e) Véhicules monovoie et véhicules multivoie équipés d'un seul projecteur d'éclairage f) PL avec surface de chargement à l'avant	1,0	2,0	0,5	0,5		
	g) PL avec surface de chargement à l'arrière h) Véhicules tracteurs i) Omnibus	3,0	4,0	1,0	0,5	5²	
	sauf véhicules selon n° 2c						
3	Autres véhicules - hauteur au centre du projecteur au-dessus de la surface d'appui (H) > 140 cm au-dessus de la surface d'appui. Valable également pour véhicules ≤ 40 km/h.	H/3	H/3+7	10	5		
4	Machines de travail ou de tractage mono-axiales	2 x N¹	20				
		1) [cm]... Mesure d'inclinaison du point focal de lumière à 5 mètres de distance 2) ne vaut pas pour les projecteurs antibrouillard avant					



pour projecteurs de motos et de tracteurs agricoles ou forestiers et engins de travail		Projecteurs code	Projecteur anti-brouillard
2	Motos et véhicules similaires		
2.1	Zone de réglage selon directive 93/92/CE		
a)	Cyclomoteurs 2 roues	Pas d'exigences	
b)	Cyclomoteurs 3 roues et vélomoteurs 4 roues		
c)	Motos avec / sans side-car	0,5 jusqu'à 2,5 %	2,0 %
d)	Véhicules à 3 roues		
2.2	Zone de réglage selon norme ECE-R-53	Valeur de rabatement indiquée dans le véhicule	2,0 %
2.3	Zone de réglage selon la législation allemande StVZO	1,0 %	2,0 %
3.	Véh. tracteurs agricoles ou forestiers et engins de travail et véhicules		
3.1	Zone de réglage selon CE/ECE		
a)	Hauteur Projecteurs: 500 mm < h ≤ 1200 mm	0,5 % jusqu'à 4,0 %	2,0 %
b)	Hauteur Projecteurs: 1200 mm < h ≤ 1500 mm	0,5 jusqu'à 6,0 %	2,0 %
c)	Projecteurs de complément (pour véhicules tracteurs pouvant en être équipés) Hauteur ≤ 2800 mm	H/3	–
3.2	Zone de réglage selon la législation allemande StVZO		
a)	Véhicules tracteurs et engins de travail à un essieu à projecteurs en position code permanente et pour lesquels le rabatement obligatoire est indiqué	2 x N	2,0 %
b)	Véhicules tracteurs et engins de travail à plusieurs essieux	1,0 %	2,0 %

5 Contrôle des projecteurs avec luxmètre numérique

Alimentation:

Pile monobloc 9V du commerce (non fournie).

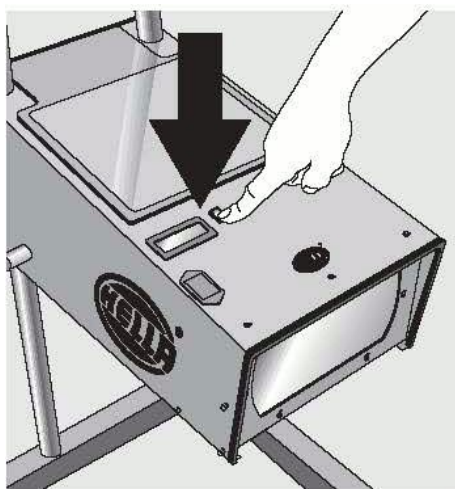
Le luxmètre photoélectrique permet, après le réglage des projecteurs, de contrôler si le faisceau code dépasse la valeur d'éblouissement maximale admissible et si le faisceau route atteint l'intensité minimale requise ou encore si le faisceau route dépasse l'intensité maximale.



REMARQUE!

Avant de contrôler les valeurs d'éclairage, les projecteurs doivent être soumis à un contrôle visuel.

- Régler le cadran selon les indications de la table de réglage.
 1. Actionner l'interrupteur à bouton-poussoir du luxmètre et relever la valeur.



2. Wert ablesen.

Faisceau code:	Faisceau route:
Valeurs repères:	Anhaltswerte:
<ul style="list-style-type: none"> - Projecteur principal ≤ 1,2 Lux 	<ul style="list-style-type: none"> - 48...240 Lux pour projecteurs halogènes ou projecteurs principaux - 70...180 Lux pour projecteurs principaux au xénon
	Les valeurs d'éclairage des projecteurs combinés à plusieurs modules d'éclairage intégrés doivent être évaluées selon les indications des constructeurs en raison des différentes possibilités de réglage.

6 Contrôler et/ou régler les projecteurs selon législation allemande StVZO



REMARQUE!

Le réglaphare d'Hella Gutmann permet de contrôler tous les types de systèmes d'éclairage (également les systèmes DE, FF, xénon et à LED). Le rectangle représenté sur l'écran correspond à la dimension de la zone de réglage exigée par la législation pour le réglage des projecteurs de véhicules automobile. Après le réglage, les projecteurs doivent être fixés sur le véhicule de manière à exclure tout dérèglement intempestif. Le réglage des projecteurs doit toujours être contrôlé après des réparations effectuées sur les suspensions du véhicule. Ceci est également préconisé après le remplacement d'une lampe de projecteur.

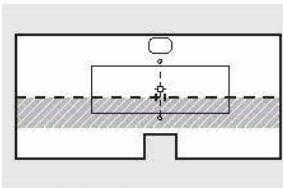
Concernant les véhicules équipés d'un système de correction automatique d'assiette ou d'un système de correction automatique de site d'éclairage des projecteurs, tenir compte des spécificités de ces systèmes conformément aux indications des constructeurs.

Concernant les véhicules équipés de projecteurs d'éclairage pouvant être réglés à la main, le système de réglage des projecteurs doit être placé dans la position de départ prescrite pour le réglage de base. Concernant les systèmes de réglage d'éclairage à 2 positions dont les positions de départ ne sont pas spécifiées, procéder de la façon suivante :

- Concernant les systèmes d'éclairage sur lesquels le faisceau lumineux se relève en fonction du niveau de chargement, le réglage doit se faire en dernière position (position la plus haute pour un chargement maximal).
- Concernant les systèmes d'éclairage sur lesquels le faisceau lumineux se baisse en fonction du niveau de chargement, le réglage doit se faire en dernière position (position la plus basse pour un chargement maximal).

a) Projecteurs à faisceau code symétrique

Projecteurs code

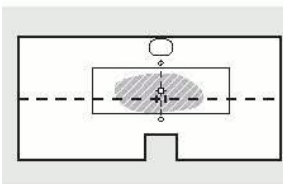


1. Ajuster l'appareil de réglage des projecteurs conformément au point 3.0.
2. Régler la molette de réglage selon les indications de la table de réglage.
3. Allumer les projecteurs code.

La coupure clair-obscur doit apparaître sur toute la largeur de l'écran, si possible parallèle à la ligne de référence horizontale.

4. Si nécessaire, corriger le réglage des projecteurs à l'aide des vis de réglage.

Projecteurs route



5. Allumer les projecteurs route:

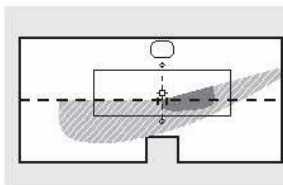
Le centre du faisceau route doit se trouver sur le point central;

6. corriger éventuellement le réglage à l'aide des vis de réglage.

7. En cas de réglage simultané des projecteurs code et route, vérifier de nouveau le réglage des projecteurs code.

b) Projecteurs à faisceau code asymétrique

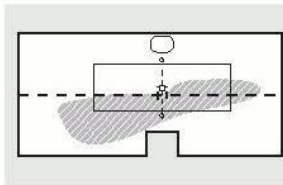
Projecteur code



1. Ajuster l'appareil conformément au point 3.0.
2. Régler la molette de réglage selon les indications de la table de réglage.
3. Allumer les projecteurs code:

Pour les projecteurs à faisceau code asymétrique, la ligne de coupure clair-obscur doit toucher la ligne de référence. Le point d'intersection du côté gauche et du côté droit de la ligne de coupure doit traverser le point central (croix) sur la ligne de référence verticale. Le noyau clair du faisceau se trouve ici à droite de la ligne de référence verticale qui traverse le point central.

Code bi-xénon



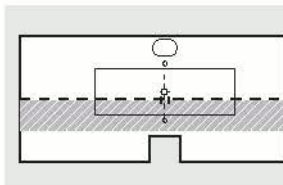
Pour déterminer plus facilement la position correcte du point d'intersection de la coupure, recouvrir puis découvrir plusieurs fois de suite la moitié gauche du projecteur (vu dans le sens de la marche).

4. Puis vérifier de nouveau les projecteurs code.

Projecteurs route: Après avoir réglé de rabattement du faisceau code conformément à la législation, le centre du faisceau route doit se trouver sur le point central (croix).

c) Projecteurs antibrouillard

Antibrouillard

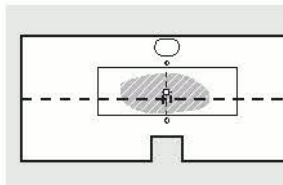


1. Ajuster l'appareil conformément au point 3.0.
2. Régler la molette de réglage selon les indications de la table de réglage.
3. Allumer les projecteurs antibrouillard:

La coupure clair-obscur doit apparaître sur toute la largeur de l'écran, si possible parallèle à la ligne de référence horizontale. Si nécessaire, corriger le réglage des projecteurs.

d) Projecteurs spéciaux longue portée (p.ex. projecteurs longue portée de complément)

Projecteurs route



1. Ajuster l'appareil conformément au point 3.0.
2. Régler la molette de réglage selon les indications de la table de réglage.
3. Projecteurs route

Le centre du faisceau route doit se trouver sur le point central; corriger éventuellement le réglage.

Dans le cas de modules longue portée individuels (p.ex. en combinaison avec des projecteurs bi-xénon), les projecteurs longue portée doivent être réglés selon les indications du constructeur, car, dans ce cas, il peut y avoir plusieurs possibilités.

7 Contrôle de l'appareil de réglage

Les appareils de réglage Hella sont étalonnés avant de quitter les usines. Il est possible qu'ils se dérèglent suite à une manipulation inappropriée (p. ex. chute de l'appareil). Il est donc recommandé, selon la fréquence d'utilisation de l'appareil, de le faire contrôler régulièrement avec l'appareil d'étalonnage Hella 8PD 860 755-01, par l'intermédiaire par exemple de votre distributeur.



HELLA GUTMANN SOLUTIONS GMBH

Am Krebsbach 2

79241 Ihringen

ALLEMAGNE

Phone: +49 7668 9900-0

Fax: +49 7668 9900-3999

info@hella-gutmann.com

www.hella-gutmann.com

© 2014 HELLA GUTMANN SOLUTIONS GMBH